

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE LUNDI 30
OCTOBRE 2023 À 10h30 AU 15, RUE FORGET, BAIE-SAINT-PAUL
À LA SALLE DU CONSEIL ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS
LES CONSEILLERS (ÈRE) :**

XAVIER BESSONE
JEAN-FRANÇOIS MÉNARD
GASTON DUCHESNE

MICHEL Fiset
ANNIE BOUCHARD
GHISLAIN BOILY

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence du
Maire Monsieur Michaël Pilote.

MEMBRE ABSENT

Aucun membre n'est absent.

FONCTIONNAIRES PRÉSENTS

Monsieur Gilles Gagnon, directeur général
Monsieur Émilien Bouchard, greffier et agissant comme secrétaire de la
présente assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 10h00, M. le Maire Michaël Pilote, président de l'assemblée, ayant
constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un
mot de bienvenue.

23-10-542

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au greffier Émilien Bouchard de faire lecture
de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire ainsi que de l'avis de
convocation et du certificat de signification.

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie de l'ordre du jour
à chacun des membres du Conseil municipal dans les délais et de la manière
impartie par la Loi ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retirer de l'ordre du jour le point E-4
intitulé : *«Travaux dans le secteur de St-Placide Sud – adjudication de la
soumission »* ;

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour faite le greffier, Monsieur
Émilien Bouchard, séance tenante ;

**En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Annie
Bouchard, appuyée de Monsieur le conseiller Jean-François Ménard et
unanimentement résolu :**

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté, à savoir :

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire
LUNDI le 30 octobre 2023 À 10 H 30
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL
(SALLE DU CONSEIL)

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire se tiendra le **LUNDI le 30 octobre 2023** à compter de 10h30 à l'endroit désigné, soit au 15, rue Forget à Baie-Saint-Paul (salle du Conseil).

Les sujets traités seront alors les suivants, à savoir :

A- OUVERTURE DE LA SÉANCE

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Retrait du 4^e point de la sous-section « Voirie et hygiène du milieu » (E-4.).

C- LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES

1. Adoption des procès-verbaux suivants :
 1. séance extraordinaire du 2 mai 2023
 2. séance ordinaire du 8 mai 2023
 3. séance d'ajournement du 15 mai 2023
 4. séance extraordinaire du 29 mai 2023
 5. séance extraordinaire du 12 juin 2023
 6. séance extraordinaire du 3 juillet 2023
 7. séance extraordinaire du 25 juillet 2023
 8. séance extraordinaire du 21 août 2023
 9. séance extraordinaire du 11 septembre 2023

D- RÈGLEMENT

- 1-** Adoption du règlement R863-2023 visant à diminuer la vitesse sur la rue Saint-Adolphe de 40 km/h à 20km/h
- 2-** Adoption du règlement R864-2023 visant à interdire la circulation des camions et des véhicules-outils sur le chemin du Golf

E- RÉOLUTIONS

ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

1. Dépôt d'un procès-verbal de correction R860-2023
2. Convention d'aide- programme PRAFI :
 - a) dossier 3000123 – autorisation de signature
 - b) dossier 3000125 – autorisation de signature
3. Demande au MTQ- traverse piétonne à Maison-Mère

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

4. Travaux dans le secteur de St-Placide Sud – adjudication de la soumission

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Pavillon du St-Laurent - Exposition permanente -autorisation de signature et mandats
6. Programme PRQ -autorisation de paiement – 60, rue Ambroise-Fafard

LOISIRS, PARCS ET CULTURE

F- AFFAIRES NOUVELLES – DÉLÉGATIONS

G- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

H- QUESTIONS DU PUBLIC

I- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, CE 27^{eme} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE E DE L'ANNÉE 2023.

Adoptée unanimement.

LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES

23-10-543 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2023

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 2 mai 2023 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé de Monsieur le conseiller Ghislain Boily et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 mai 2023.

Adoptée unanimement.

23-10-544 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2022

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 mai 2023 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Xavier Bessone, appuyé de Monsieur le conseiller Ghislain Boily et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2023.

Adoptée unanimement.

23-10-545 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 15 MAI 2023

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil tenue le 15 mai 2023 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Xavier Bessone, appuyé de Monsieur le conseiller Gaston Duchesne et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 15 mai 2023 (ajournement de la séance ordinaire tenue le 8 mai).

Adoptée unanimement.

23-10-546 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2023

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 29 mai 2023 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Ghislain Boily, appuyé de Monsieur le conseiller Xavier Bessone et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 mai 2023.

Adoptée unanimement.

23-10-547 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 12 juin 2023 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Annie Bouchard, appuyée de Monsieur le conseiller Xavier Bessone et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 juin 2023.

Adoptée unanimement.

23-10-548 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 3 juillet 2023 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Xavier Bessone, appuyé de Monsieur le conseiller Ghislain Boily et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 3 juillet 2023.

Adoptée unanimement.

23-10-549 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 25 juillet 2023 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé de Monsieur le conseiller Xavier Bessone et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 juillet 2023.

Adoptée unanimement.

23-10-550 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 21 août 2023 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Ghislain Boily, appuyé de Monsieur le conseiller Jean-François Ménard et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 août 2023.

Adoptée unanimement.

23-10-551 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT la distribution au préalable d'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 11 septembre 2023 par le greffier à chacun des membres du conseil conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil déclare l'avoir reçu et en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Xavier Bessone, appuyé de Monsieur le conseiller Ghislain Boily et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 septembre 2023.

Adoptée unanimement.

23-10-552 ADOPTION DU RÈGLEMENT R863-2023 VISANT À DIMINUER LA VITESSE SUR LA RUE SAINT-ADOLPHE DE 40 KM/H À 20KM/H

CONSIDÉRANT qu'il est constaté que la configuration de la rue St-Adolphe ne permet pas aux automobilistes de circuler à 40km/h sur cette rue;

CONSIDÉRANT l’avis de motion du présent règlement, sa présentation ainsi que son dépôt lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 octobre 2023 ;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Annie Bouchard, appuyée par Monsieur le conseiller Xavier Bessone et résolu unanimement :

Que le règlement R863-2023 intitulé « *Règlement visant à diminuer la vitesse sur la rue Saint-Adolphe de 40km/h à 20k/h* » est adopté.

Adoptée unanimement.

ADOPTION DU RÈGLEMENT R864-2023 VISANT À INTERDIRE LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS SUR LE CHEMIN DU GOLF

Il est convenu de reporter l’adoption du règlement R864-2023 à une séance ultérieure. Des informations supplémentaires doivent être prises.

ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

Dépôt DÉPÔT D’UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION R860-2023

Sous cette rubrique, le Greffier, M. Émilien Bouchard, procède en vertu de l’article 92.1 de la Loi sur les Cités et Villes au dépôt d’un procès-verbal de correction.

Cette correction mineure du procès-verbal vise le règlement d’emprunt R860-2023 et fait suite à une demande du Ministère des Affaires Municipales.

Ce conseil accepte le dépôt du procès-verbal de correction rédigé par le Greffier dans le cadre de l’approbation par le Ministère des Affaires Municipales et de l’Habitation du règlement d’emprunt portant le numéro R860-2023.

23-10-553 CONVENTION D’AIDE- PROGRAMME PRAFI - DOSSIER 3000123 – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu, dans le cadre du *Programme de résilience et d’adaptation face aux inondations (PRAFI)* une aide financière maximale de 917 320\$ pour le projet de travaux urgents sur la structure du mur (dossier 3000123);

CONSIDÉRANT le protocole d’entente transmis par le Ministère des Affaires Municipales et relatif à l’octroi d’une aide financière pour ledit projet et établissant les droits et obligations de la Ville et du Ministère relativement aux travaux subventionnés;

CONSIDÉRANT que le projet de protocole sera modifié afin que les travaux urgents puissent être réalisés également sur la structure (mur et empierrement) située de part et d’autre de la rivière ;

CONSIDÉRANT que les dispositions conférant la propriété du mur au Bénéficiaire (Ville) seront retirées du projet de protocole;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du protocole dans les délais impartis;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Xavier Bessone, appuyé de Monsieur le conseiller Ghislain Boily et unanimement résolu :

QUE le Maire, Monsieur Michaël Pilote, et le directeur général, Monsieur Gilles Gagnon, soient, et ils le sont par les présentes, autorisés à signer le protocole d'entente dans le cadre du *Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI)* -dossier 3000123 et à consentir à toutes clauses habituelles et nécessaires.

Adoptée unanimement.

**23-10-554 CONVENTION D'AIDE- PROGRAMME PRAFI -DOSSIER 300125 -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville a obtenu, dans le cadre du *Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI)* une aide financière maximale de 127 804\$ pour le projet d'évaluation de scénarios d'aménagements en modélisation hydraulique (dossier 3000125);

CONSIDÉRANT le protocole d'entente transmis par le Ministère des Affaires Municipales et relatif à l'octroi d'une aide financière pour ledit projet et établissant les droits et obligations de la Ville et du Ministère relativement aux travaux subventionnés;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du protocole dans les délais impartis;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Ghislain Boily, appuyé de Monsieur le conseiller Gaston Duchesne et unanimement résolu :

QUE le Maire, Monsieur Michaël Pilote, et le directeur général, Monsieur Gilles Gagnon, soient, et ils le sont par les présentes, autorisés à signer le protocole d'entente dans le cadre du *Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI)* -dossier 3000125 et à consentir à toutes clauses habituelles et nécessaires.

Adoptée unanimement.

23-10-554 DEMANDE AU MTQ- TRAVERSE PIÉTONNE À MAISON-MÈRE

CONSIDÉRANT que la traverse piétonne située en face de Maison Mère est devenue problématique et dangereuse;

CONSIDÉRANT l'augmentation du trafic routier dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que la rue Ambroise Fafard est sous la gestion du Ministère des Transports du Québec étant donné qu'il s'agit d'une route faisant partie du réseau provincial;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens se plaignent de la difficulté de traverser à pied dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que quelques événements malheureux ont eu lieu dans le secteur de cette traverse piétonne;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies par M. le Maire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Ménard, appuyé de Monsieur le conseiller Ghislain Boily et unanimement résolu :

Que ce conseil demande au Ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide pour piéton et ce, afin de sécuriser cette traverse piétonnière.

Que copie de la présente soit acheminée au Ministère des Transports du Québec ainsi qu'à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Mme Kariane Bourassa.

Adoptée unanimement.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

TRAVAUX DANS LE SECTEUR DE ST-PLACIDE SUD – ADJUDICATION DE LA SOUMISSION

Il est convenu de retirer ce sujet de l'ordre du jour.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

PAVILLON DU ST-LAURENT - EXPOSITION PERMANENTE - AUTORISATION DE SIGNATURE ET MANDATS

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure

23-10-556 PROGRAMME PROQ -AUTORISATION DE PAIEMENT – 60, RUE AMBROISE-FAFARD

CONSIDÉRANT que la Ville de Baie-Saint-Paul a procédé à l'adoption du règlement portant le numéro R782-2021 intitulé « *Règlement décrétant un programme de rénovation des bâtiments résidentiels dans le but d'encourager l'amélioration écoénergétique, la sécurité et la salubrité ainsi que la rénovation patrimoniale dans le cadre du programme Rénovation-Québec provenant de la SHQ et abrogeant à toutes fins que de droit le règlement numéro R688-2017* » ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un programme prévoyant un partenariat entre la Société d'Habitation du Québec (SHQ), la Ville de Baie-Saint-Paul et le propriétaire concerné;

CONSIDÉRANT que la subvention maximale pouvant être accordée s'élève à un montant de 14 500\$ par immeuble sans toutefois excéder 66.6% du coût total des travaux admissibles et que le propriétaire doit assumer au moins 33.3% du coût des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT que la propriété du 60, rue Ambroise-Fafard, dont le propriétaire est Monsieur Yvon Tremblay a été déclarée admissible à une subvention maximale de 14 500\$ pour des travaux admissibles dont le coût total s'élève à 36 218.27\$;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme, les travaux suivants furent réalisés à savoir:

- retirer la tôle de la toiture
- installation de nouvelles tôles, modèle Améri-Cana, sur le terrasson et de la tôle à la canadienne, sur la partie brisis de la toiture
- installation des solins et des fascias
- installation de ventilateur de toiture.

CONSIDÉRANT que les travaux sont conformes au programme et que Monsieur Pierre-Olivier Guay, agent en patrimoine au Service de l'Urbanisme, recommande le paiement de la subvention maximale d'un montant de 14 500\$ dont la moitié sera remboursée à la Ville par la Société d'Habitation du Québec;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Ghislain Boily, appuyé de Monsieur le conseiller Gaston Duchesne et unanimement résolu :

Que ce conseil accepte par la présente, selon la recommandation de M. Pierre-Olivier Guay, de procéder au paiement de la subvention pour un montant de 14 500\$ pour la propriété du 60, rue Ambroise-Fafard.

Que le Trésorier, soit et il est par la présente autorisé à procéder au paiement d'un montant de 14 500\$ à M. Yvon Tremblay et ce, à même le poste budgétaire approprié et selon les modalités habituelles de paiement.

Que le Trésorier soit et est par la présente mandaté afin de percevoir auprès de la Société d'Habitation du Québec la part de subvention remboursable par celle-ci.

Adoptée unanimement.

AFFAIRES NOUVELLES-DÉLÉGATION- DEMANDES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention n'est faite de la part des membres du conseil.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question de la part du public.

Le greffier informe les membres du conseil du fait qu'il n'a reçu aucune question écrite de la part des citoyens.

23-10-557 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les points inscrits ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Madame la conseillère Annie Bouchard, appuyée de Monsieur le conseiller Michel Fiset et résolu unanimement que la présente séance soit levée. Il est 10h35.

Adoptée unanimement.

Michaël Pilote
Maire

Émilien Bouchard
Greffier